

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**Nom du Produit:** Norsol Colour SN

**Usage du Produit:** Préparation des Surfaces Aluminium

**Fabricant:** Consulter le fournisseur

**Fournisseur:** Northern Technical Solutions Inc.

**Adresse:** 7040 Wellington Rd 124 South  
Guelph, ON N1H 6J3

**Numéro de téléphone:** 519-766-9899

**Numéro de téléphone d'urgence:** 519-766-9899

## SECTION 2 –INGRÉDIENTS DANGEREUX

Noms de Chimiques	CAS#	Pd%	ACGIH-TLVs 8 hr MPT	NIOSH IDLH	LC <sub>50</sub> (4 heures, Rat)	LD <sub>50</sub> (Orale, Rat)
Sulfate stanneux	7488-55-3	10 - 30	2 mg/m <sup>3</sup> (Sn)	Pas disponibles	Pas disponibles	2207 mg/kg
Acide sulfurique	7664-93-9	1 - 5	0.2 mg/m <sup>3</sup> (thoracique)	15 mg/m <sup>3</sup>	160 mg/m <sup>3</sup>	2140 mg/kg
Acide 5-sulfosalicylique	97-05-2	1 - 5	Pas disponibles	Pas disponibles	Pas disponibles	1850 mg/kg

## SECTION 3 – DANGERS

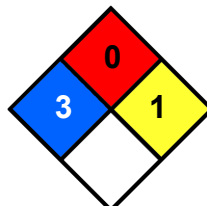
**Vue d'ensemble des Urgences:** DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES CHIMIQUES. TOXIQUE. NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INHALATION OU INGESTION. PEUT CAUSER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE. PEUT CAUSER DES EFFETS CHRONIQUES. CONTIENT UN PRODUIT CHIMIQUE QUI PEUVENT CAUSER LE CANCER. CONTIENT UN PRODUIT CHIMIQUE QUI PEUVENT CAUSER DES EFFETS NOCIF SUR LA REPRODUCTION.

**SIMDUT:** E – Corrosif; D1B –Effets Toxiques Aiguë; D2A – Effets Toxiques Chroniques; D2B – d'Autres Effets Toxiques



**SIMD ET ANPI:**

<b>SANTÉ</b>	* 3
<b>INCENDIE</b>	0
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	1
<b>EPP</b>	X



Légende	
Danger Extrême	4
Graves	3
Modérée	2
Légère	1
Minimal	0
Chronique	*

**TMD/DDT:** LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A .  
(acide sulfurique); Classe 8; UN3264; GE II

**Organes Cibles:** Les yeux, la peau, des voies respiratoires, des dents.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

## SECTION 4 – PREMIERS SOINS

**Yeux:** Rincer immédiatement l'oeil ou les yeux exposés, en maintenant les paupières ouvertes, sous un léger courant d'eau tiède durant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Peau:** Rincer immédiatement la peau à grande eau tout enlevant les vêtements contaminés. Rincer la région touchée sous un léger courant d'eau tiède durant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Ingestion:** Obtenir des soins médicaux immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement. Si la victime vomit naturellement, la pencher vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair (°C - TCC):** Pas disponibles.      **LEL:** Pas disponibles.      **UEL:** Pas disponibles.

**Produits de combustion dangereux:** Oxydes de soufre, oxydes d'étain, oxydes de carbone.

**Température d'auto-inflammation (°C):** Pas disponibles.

**Produits extincteurs:** Poudre extinctrice B, dioxyde de carbone.

**Méthodes de lutte contre l'incendie:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet et qu'un appareil respiratoire autonome (APRA).

**Dangers d'incendie et d'explosion:** Contact avec métaux peut produire inflammable gaz d'hydrogène.

**Données sur l'explosibilité-sensibilité aux chocs:** Pas disponibles.

**Données sur l'explosibilité-sensibilité aux décharges électrostatiques:** Pas disponibles.

## SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles:** Danger. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de la Section 8 protection individuelle. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur.

**Interventions en cas de déversement:** Évacuer le personnel non protégé et non formé de la zone. Le déversement doit être nettoyé par des personnes qualifiées seulement. Ventiler la zone avec l'air. Confiner le déversement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau. Couvrir le déversement avec un matériel non combustible comme la vermiculite ou autres matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Ramasser les produits déversés et nettoyer la zone. Placer déchets dans un récipient fermé approprié pour élimination. Consulter à la Section 13 pour l'élimination considérations.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manutention:** Réservé aux industries et aux professionnels seulement. Conformément aux directives de votre employeur. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des matières incompatibles. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les émanations ou brouillards. N'utiliser que dans un endroit bien aéré ou avec une protection respiratoire. Ne pas avaler. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail. Enlever les vêtements contaminés et les jeter ou les laver avant de les réutiliser. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Entreposage:** Conformément aux directives de votre employeur. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer loin des matières incompatibles. Conserver loin des sources de chaleur. Tenir hors de la directe lumière soleil. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des Yeux/Visage:** Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un écran facial.

**Protection des Mains:** Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter des gants résistants aux chimiques. Sélectionner et porter des gants selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail. Consulter l'ACGIH ou le fabricant de gants pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

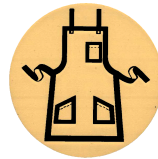
**Protection de la Peau:** Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter l'équipement de protection approprié au besoin pour empêcher l'exposition. Sélectionner et porter d'équipement de protection selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail. Consulter l'ACGIH ou le fabricant d'équipement pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

**Protection Respiratoire:** Conformément aux directives de votre employeur. Ne pas respirer les émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate porter un appareil de protection respiratoire approprié. Sélectionner et porter d'équipement respiratoire approuvé par le NIOSH selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail.

**Ingestion:** Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement les zones exposées avec de l'eau et du savon.

**Ventilation:** N'utiliser que dans un endroit bien aéré ou avec de protection respiratoire.

**Système de contrôle technique:** Utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle techniques pour garder la quantité de particules aéroportées en-dessous du niveau recommandé. Utiliser un résistant à la corrosion système de ventilation. Il doit y avoir une douche de sécurité et une fontaine pour irrigation oculaire dans le voisinage immédiat des zones de travail.



### LIMITES D'EXPOSITION:

Noms de Chimiques	ACGIH TLV – 15 min STEL	ACGIH TLV – 8 hr TWA	OSHA PEL - 8 hr TWA
Sulfate stanneux	Pas disponibles	2 mg/m <sup>3</sup> (Sn)	2 mg/m <sup>3</sup> (Sn)
Acide sulfurique	3 mg/m <sup>3</sup>	0.2 mg/m <sup>3</sup> (thoracique)	1 mg/m <sup>3</sup>

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique:** Liquide

**pH:** 0.5 - 1.5

**Densité de vapeur (Air = 1):** Pas disponibles

**Volatils (Wt%):** Pas disponibles

**Viscosité:** Pas disponibles

**Solubilité dans l'eau:** Miscible

**Tension de vapeur:** Pas disponibles

**Point d'ébullition (°C):** Pas disponibles

**Seuil de l'odeur (ppm):** Pas disponibles

**Apparence; Odeur:** Opaque; acide

**Point d'éclair (°C - TCC):** Pas disponibles

**Température d'auto-inflammation (°C):** Pas disponibles

**Vitesse d'évaporation (Éther =1):** Pas disponibles

**Limite supérieure d'explosibilité (LSE):** Pas disponibles

**Limite inférieure d'explosibilité (LIE):** Pas disponibles

**Point de fusion/congélation (°C):** Pas disponibles

**Densité spécifique (l'eau =1):** Pas disponibles

**Coefficient de l'eau/d'huile:** Pas disponibles

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité Chimiques:** Stable. Pas de polymérisation dangereuse.

**Matières incompatibles:** Agents oxydants, des agents réducteurs, les bases, l'eau. Contact avec métaux peut produire inflammable gaz d'hydrogène.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

**Conditions à éviter:** Ne jamais ajouter d'eau à une matière corrosive. Toujours ajouter la matière corrosive à l'eau. Lorsqu'on mélange avec de l'eau, ajouter lentement de petites quantités en brassant. Utiliser de l'eau froide pour empêcher la production excessive de chaleur.

**Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre, oxydes d'étain, oxydes de carbone.

## SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**Voies d'Exposition:** Yeux, Peau, Inhalation, Ingestion

### EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË:

**Yeux:** Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer de graves douleurs, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

**Peau:** Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer des rougeurs localisées, de l'enflure, des démangeaisons, de la douleur intense, la formation de cloques, des ulcérations et une destruction des tissus. Peut causer une réaction cutanée allergique avec des symptômes y compris des rougeurs et des démangeaisons de la peau, urticaire, de l'enflure aux yeux, au visage, aux lèvres et à la gorge.

**Inhalation:** Nocif ou mortel. Corrosif. Provoque des graves brûlures. Les symptômes peuvent être retardés. Peut causer l'inflammation, de l'œdème du larynx et les bronches, pneumonie chimique, œdème pulmonaire, des convulsions et l'asphyxie. Peut causer des symptômes similaires à l'asthme y compris sifflante, oppression thoracique, essoufflement, difficulté à respirer, et toux.

**Ingestion:** Nocif ou mortel. Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer de graves dommages permanents à du système digestif.

<b>DONNÉES DE TOXICITÉ AIGUË:</b>		Inhalation 4 heures - Rat	Ingestion - Rat
<u>Chimiques</u>	<u>RTECS #</u>	<u>LC<sub>50</sub></u>	<u>LD<sub>50</sub></u>
Sulfate stanneux	WT1255000	Pas disponibles	2207 mg/kg
Acide sulfurique	QU5775000	160 mg/m <sup>3</sup>	2140 mg/kg
Acide 5-sulfosalicylique	VO6500000	Pas disponibles	1850 mg/kg

**EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE:** Une exposition prolongée aux émanations d'acides peut éroder les dents et causer des dommages permanents du système respiratoire.

**Aggravation des Conditions Préexistantes:** Peut causer une allergique réaction chez les personnes sensibles aux composés des étain.

**Sensibilisation:** Peut causer une allergique réaction chez les personnes sensibles.

**Effets sur la reproduction:** Les effets nocifs sur la reproduction se sont produits chez des animaux de laboratoire exposés au l'étain.

**Tératogénicité:** L'insuffisance de données disponibles.

**Mutagénicité:** L'insuffisance de données disponibles.

**Cancérogénicité:** Dangereux d'après les critères du SIMDUT/l'OSHA.

<u>Chimiques et CAS#</u>	<u>CIRC</u>	<u>OSHA</u>	<u>Prop 65</u>	<u>ACGIH</u>
Acide sulfurique 7664-93-9	Cancérogène Groupe 1	Cancérogène	Connus pour causer le cancer	A2 – Suspecté d'être cancérogène pour l'homme

**Matières Synergiques Toxicologiquement:** Pas de données disponibles.

## SECTION 12 - INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

**Effets Environnementales:** Non déterminé.

### Données d'écotoxicité:

Acide sulfurique (7664-93-9): Crapet arlequin/Crapet-soleil - 48 heure TLm (l'eau du robinet @ 20°C): 49 mg/L  
Crapet arlequin /Crapet-soleil - 48 heure TLm (l'eau douce): 24.5 ppm

**Données Écofate:** Non déterminé.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

## SECTION 13 – ÉLIMINATION

**Élimination:** Matières Dangereux. Consulter les règlements applicables et les autorités avant l'élimination.

## SECTION 14 - INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

**Transport des Marchandises Dangereuses (TMD)** Applicable pour l'expédition par voie terrestre seulement.  
 GMU2008 #154  
**Appellation réglementaire:** LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.  
 (acide sulfurique)  
**Classe:** 8  
**Numéro UN:** UN3264  
**Groupe d'emballage:** II



**ÉTAS-UNIS Département de Transport (DDT)** Applicable pour l'expédition par voie terrestre seulement.  
 GMU2008 #154  
**Appellation réglementaire:** LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.  
 (acide sulfurique)  
**Classe:** 8  
**Numéro UN:** UN3264  
**Groupe d'emballage:** II



## SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

**CANADA:** L'insuffisance de données disponibles. Contient une substance ou des substances inconnu qui pouvant être sous réserve de la exigences relatives de la Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles de la LCPE 1999.

Ce produit contrôlé a été classé en tenant compte des critères de risques énoncés dans la Loi sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique contient tous les renseignements qui y sont relatifs.

**Classification du SIMDUT:** E, D1B, D2A, D2B

**ÉTAS-UNIS:** L'insuffisance de données disponibles.

**L'OSHA:** Ce produit est considéré comme dangereux tels que définis par les États-Unis OSHA norme de communication des dangers le Code Fédéral des Règlements, 29 CFR 1910.1200.

### Titre III SARA/EPCRA Sections 311 & 312 – Danger Catégories:

<u>Chimique</u>	<u>CAS#</u>	<u>Incendie</u>	<u>Pression</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Sulfate stanneux	7488-55-3	No	No	No	Oui	Oui
Acide sulfurique	7664-93-9	No	No	Oui	Oui	Oui
Acide 5-sulfosalicylique	97-05-2	Oui	No	No	Oui	Oui

### Titre III SARA/EPCRA Section 313 – Chimiques Toxiques – Inventaire des Rejets Toxiques:

CAS# 7664-93-9 - niveau de minimal 1.0%

### Titre III SARA/EPCRA Sections 302 & 304 - Substances Extrêmement Dangereux - Seuil de Planification Quantités:

CAS# 7664-93-9: 1000 lb/454 Kg SPQ

**CERCLA – Substances Dangereux - Quantités à Rapport:** CAS# 7664-93-9: 1000 lb/454 Kg final QR

**RCRA:** Déchets Dangereux.

**Loi sur la Qualité de l'Air (CAA):** CAS# 7664-93-9 est répertorié comme l'un des Substances Dangereux en vertu de la CWA.

**Loi sur la Qualité de l'Eau (CWA):** L'insuffisance de données disponibles.

## SECTION 16 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**FS préparée par:** Service Technique. Contactez le fournisseur pour l'information.

**Date:** Avril 1, 2011

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.